



Mai 2022

LE SAINT ESCOBILLOIS

Votre journal d'information municipale



DANS CETTE EDITION

RESUMES
CONSEILS
MUNICIPAUX

VIE ASSOCIATIVE
INFOS PRATIQUES

VIE COMMUNALE

A NOS AGENDAS

www.saintescobille.fr



Edito

Mesdames, Messieurs,
Saint-Escobilloises, Saint-Escobillois,

Cette seconde édition de l'année de notre journal local est l'occasion traditionnelle d'évoquer la commune et ses résultats financiers, nos actions et les perspectives qui s'offrent à nous.

Bien que nos résultats soient satisfaisants, ce budget 2022 demeure complexe. Notre prévisionnel de dépenses de fonctionnement est en forte hausse alors que nos recettes sont prévues en forte baisse. Nous faisons le choix pour cette année encore, de ne pas alourdir la taxe foncière, et ceci à l'inverse de beaucoup de collectivités, en conservant un taux identique aux années précédentes. Il est plus qu'incertain que nous puissions maintenir cette position dans les années à venir malgré tous les efforts des années antérieures en termes d'économie et de recherches de recettes nouvelles.

Concernant nos investissements, nous prévoyons de maintenir le rythme destiné à l'entretien de la commune et de son patrimoine.

Cette année sera le retour des traditionnelles animations communales après cette longue période de pandémie, moments festifs et occasions de rencontres et d'échanges. Nous les devons à nos associations et le travail mené en commun, chacun dans son thème de prédilection, l'histoire et le patrimoine, les loisirs et le sport, les chorales, spectacles et autres concerts. Nous bénéficions d'un tissu associatif fort et engagé. Nous devons, autant que faire se peut, les soutenir et les encourager dans leurs projets. C'est ainsi que l'âme de notre village doit être transmise à la nouvelle génération mais aussi à tous les habitants qui ont choisi de rejoindre notre commune et ceux qui nous rejoindront dans les années qui viennent. Ceci contribue également au bien vivre ensemble, à cultiver les bonnes relations de voisinage dans le respect des uns et des autres.

Tirons profit de cette période qui débute et au plaisir de vous croiser dans notre village

Avec tout notre dévouement, très sincèrement
Votre maire, Yves VILLATE



Hibou Moyen Duc

Aigrettes et Iris orangé
Photographie JG
Hameau de la gare
Avril 2022

Retrouvez nous sur le site

www.saintescobille.fr

Sur Facebook Mairie de Saint-Escobille



Communication : Valérie GALOPIN
Sindie BROLIS, Christine MAERO

Le Saint Escobillois est édité par la Mairie de Saint-Escobille

Compte rendu résumé du Conseil municipal du 21 Février 2022

Approbation des comptes de gestion et administratif 2021

Compte de gestion 2021 : Le résultat d'exécution est de 234 429,90 € en section de fonctionnement et de -62 489,54 € en section d'investissement soit un excédent total de 171 940,36 €.

Compte Administratif 2021 : est en concordance avec le compte de gestion 2021 pour la commune

Affectation des résultats pour prévoir le budget 2022

Considérant que le compte administratif présente :

Un excédent global de fonctionnement de 234 429,90 €

Un déficit d'investissement de - 62 489,54 €

Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 en recettes de 7 622,61 €.

Le besoin d'investissement est donc de 54 866,93 €.

- 54 866,93 € sont affectés en recettes d'investissement au compte 1068
- 62 489,54 € sont affectés en dépenses d'investissement reporté D001
- 179 562,97 € sont affectés en recettes de fonctionnement reporté R002

Compte rendu résumé du Conseil municipal du 5 Avril 2022

Approbation du rapport de la CLECT

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 septembre 2021 concernant les transferts de charges liés à la compétence mobilité est approuvé.

Vote des 2 taxes.

M le Maire rappelle que la perte des produits de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale sur la taxe foncière bâti qui sera reversée à la commune. Aussi, il convient au Conseil municipal de voter le taux de la taxe foncière bâti englobant le taux communal et le taux départemental.

Pour l'année 2022, le Conseil Municipal maintient les taux de la fiscalité directe locale :

TAXE FONCIERE, taux voté à 25.77% sur une base prévisionnelle de 489 300€

TAXE FONCIERE NON BATI, taux voté à 34.84% sur une base prévisionnelle de 85 000€

Subventions communales aux associations locales.

- S.E.L.S. : 700€.
- Amis de l'école publique : 400€
- COOPERATIVE SCOLAIRE:160 €.
- AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CHALO ST MARS : 160€.
- CHASSEURS DE SAINT-ESCOBILLE : 160 €.
- UNC CHALO ANCIENS COMBATTANTS : 160 €.
- SEHP : 2 500 €.
- Maison de la Beauce : 110€.
- Chap'Co : 500 €.
- SEA : 350 €.

L'ensemble des subventions communales est voté à l'unanimité des membres concernés. Les conseillers, membres du bureau des diverses associations, ne participent pas au vote.

Participation communale aux cartes de transports scolaires

Le Conseil Municipal décide de renouveler la prise en charge d'une partie des frais de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2022-2023 supportés par les familles demeurant sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en établissements scolaires pour un montant de 91,00 € sur la carte IMAGIN'R.



Suite Compte rendu résumé du Conseil municipal du 5 Avril 2022

Vote du budget primitif 2022 COMMUNE.

Présentation du budget primitif, préparé au préalable en réunion de travail, chapitre par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement : le montant des dépenses est de 475 727.97 € et en recettes de 296 165.00€ auquel s'ajoute l'excédent 2021 reporté de 179 562.97 €.

Section d'investissement :

Le montant des dépenses est de 575 900.00€ auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2021 reporté de 62 489.54€

Le montant des recettes est de 638 389.54€ dont 7 622.61 € de reste à réaliser.

Les recettes d'investissement sont alimentées principalement par les subventions de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité par chapitre le budget primitif de l'exercice 2022 équilibré après reprise des résultats.

Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'en application de l'Article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, la durée du temps de travail dans la fonction publique territoriale doit être harmonisée à 1 607 heures par an. Le Maire propose au Comité Syndical : d'adopter les modalités de mise en œuvre du temps de travail, à savoir 35 heures hebdomadaires. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les modalités de mise en œuvre du temps de travail telles que proposées.

Siredom

Un point de vigilance a été porté à la connaissance de nos habitants concernant la fréquentation des déchetteries du Sitreva dont Angerville. Ce point de vigilance est à l'attention de nos 5 Communes, membres de l'ancien Sitcom de l'Hurepoix. Bien que nous puissions nous rendre dans cette déchetterie, le coût en est très élevé et sera à régler sur l'exercice 2023. Si la tendance se confirme nous pourrions atteindre 25 000€ de dépenses sachant que 10 000€ représente 0.59% de pourcentage en plus du taux que nous aurons à acquitter en 2022.

Nous avons demandé que nos habitants ne puissent plus y accéder, mais il nous faudra attendre la fin de la convention en cours qui est sur une période de 6 mois renouvelable une fois.

Il nous faut absolument privilégier les sites de Dourdan ou Etampes et ne plus se rendre sur le site d'Angerville.

Concernant le taux de TEOM qui sera appliqué en 2022, nous subirons une nouvelle fois, une forte hausse. Le taux n'est pas encore déterminé. Bien que ce soit de la compétence et du ressort de l'Agglomération, les 5 maires des communes concernés soit, Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Le Plessis Saint Benoist et Saint Escobille, avons alerté par un courrier commun, Monsieur le Préfet et nos parlementaires. Bien que ce courrier fût transmis début février à Monsieur le Préfet, nous demeurons sans réponse à ce jour.

Fiscalité communale

Nous venons de voter les taux de la fiscalité communale, aucune variation cette année conformément à nos engagements. Les années qui vont suivre vont être beaucoup plus sombres et sans doute nous obliger à revoir notre position. Nos charges de fonctionnement augmentent, nos recettes diminuent singulièrement engendrant ainsi un équilibre très fragile.

Bien conscient que la charge sur la taxe foncière est de plus en plus élevée du fait des hausses de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe GEMAPI* que nous verrons apparaître dès cette année, il nous faudra sans doute nous résoudre à augmenter nos taxes communales dans les années à venir non pas pour assurer un investissement mais bien pour pérenniser notre fonctionnement.

**GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.*

AMPS Transports 2022 – 2023

En Septembre 2022, seul les transports Cantine –école seront assurés pendant la pause méridienne.

La Saint Patrick

Le 19 Mars dernier, la Saint Patrick était célébrée à Saint-Escobille ! A la Saint Patrick, les français se proclament « Irlandais pour un jour ». La tradition veut que l'on s'habille en vert et on porte le symbole de la fête : le trèfle à trois feuilles.

On a ainsi assisté à un concert de l'Orchestre Celta Etréchic et à un spectacle de danses irlandaises à la ferme des frères d'armes à Guillerville.



La SELS a organisé une soirée à la salle Communale, où la bière irlandaise et les plats irlandais ont régalés les convives.



<https://www.facebook.com/saint.escobille.loisirs.sports/>

Depuis Février, le bistrot itinérant a proposé deux moments de rencontres autour d'une petite restauration à base de produits locaux.



Encore un beau succès pour la chasse aux œufs organisée par la SELS.

Les culottes courtes et leurs accompagnateurs se sont rendus au square Serge DASSAULT à côté de l'église, lundi 18 avril, jour de Pâques ensoleillé, pour la découverte des œufs dissimulés de part et d'autres du square.



SAINT ESCOBILLE LOISIRS SPORTS

Brocante

le samedi 18 juin

à Saint Escobille



Restauration
sur place

pour les particuliers et professionnels

5€ le mètre linéaire

Informations au 0622711975 ou 0786523240

sebastien.lesage@aol.com

Les inscriptions sont à faire parvenir à M. LESAGE OU MME. RUTARD

au 8 rue de Beauce 91410 Saint-Escobille.

Païement par chèque à l'ordre de la SELS



Les Après-midi récréatives

Un jeudi sur deux, les semaines paires de 14 à 17 heures, Venez partager un moment de détente et de convivialité à la salle communale...

Prenez contact avec :

Ginette au 06 71 57 66 08

gigi_hugues@live.fr

Françoise au 01 64 95 50 60

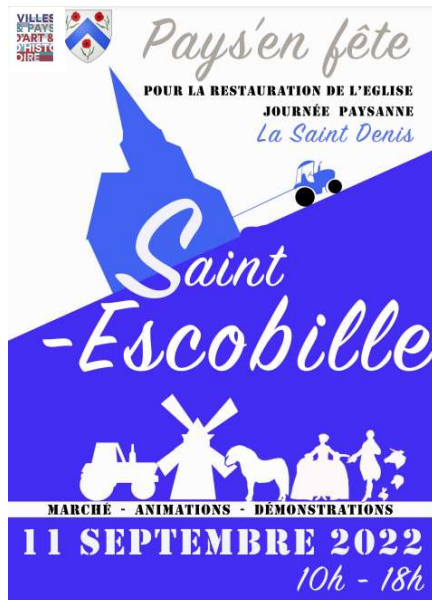
francoise.lienasson@orange.fr



SEHP « Saint-Escobille Histoire & Patrimoine » en collaboration avec la SELS « Saint-Escobille Loisirs & Sports », SEA « Saint Escobille Animation », les frères d'armes et le conseil municipal, organisent

la 3ème Edition Pays 'en fête - Dimanche 11 Septembre 2022

Grande fête paysanne qui contribuera à la récolte de fonds pour la restauration de l'Eglise Saint Denis.



Lors de la 1ère édition en 2016, Louis XIII nous avait rendu visite avec son escorte ; puis en 2019, le marquis Jean-Joseph de Laborde, dernier seigneur de Saint-Escobille vivait avec nous ses derniers jours avant la guillotine. Cette année 2022, ce sera le dernier couple impérial à venir folâtrer sur nos terres villageoises.

Napoléon III et sa cour au village

La fête impériale ne cessa de jeter ses feux tout au long du règne de Napoléon III. Les réceptions se succédèrent dans des lieux somptueux au décor raffiné. Chaque visite protocolaire, chaque solennité, mais aussi de multiples raisons mondaines, justifiaient les réceptions auxquelles se pressait une élite internationale et élégante. Quelle que soit la nature de ces événements, ils se voyaient conférer un caractère officiel et donnaient régulièrement lieu à des transpositions peintes ou aquarellées, centrées sur l'image de l'empereur, plus souvent accompagné de ses dernières conquêtes féminines que de l'austère impératrice Eugénie. La « *fête impériale* » était aussi pour Napoléon III un moyen efficace de séduire et de contrôler les élites traditionnelles, qui lui étaient hostiles à l'origine.



Répétition un jeudi sur deux à partir de 20 H 30 à la salle communale pour « spectacle historique romancé ».

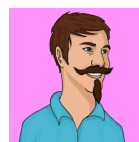
Jean-Pierre 06 87 93 06 14



Nous avons besoin de « jupons » style robe de mariée pour les crinolines,



Messieurs, nous vous invitons à Tailler votre barbe et moustache



Voici en avant première le programme de la journée



- Démonstrations de métiers anciens, Marché paysan, produits du terroir,
- Restauration beauceronne sur réservation : Pot beauceron
- Activités pour les jeunes : Tours de tracteur, poneys , atelier de confection, Initiation escrime artistique
- Spectacle historique romancé : Danses et reconstitution historique sur le thème du second empire 1851-1870
- Conférence , Anne Chevéé diplômée de l'école du Louvre racontera " le début des impressionnistes"
- Clip vidéo en libre accès, l'histoire de Saint Escobille racontée par ceux qui l'on vécu.
- Exposition sur le thème de l'évolution agricole, fresques dans les champs, atelier d'art numérique dans un corps de ferme, et exposition peintures, photos (Concours).

Deux Jeux concours : **Vous pouvez vous inscrire dès à présent !** Règlements <http://www.saintescobille.fr/>

- Photos « LE VENT » « AU RAZ DU SOL » « CONTRE-JOUR, OMBRES & SILHOUETTES » « ARBRE(S) »
- Pâtisserie : LA MEILLEURE TARTE AUX POMMES

Le projet Pays'en fête la Saint Denis prend forme.
Des réunions ont lieu régulièrement , et tous les bénévoles s'activent !

Prochaines étapes
Atelier couture

Samedi 21 Mai et Vendredi 1^{ER} Juillet
Salle communale à partir de 9h30

Des machines à coudre, des ciseaux et des aiguilles,
des idées, de l'énergie et de la bonne humeur pour
confectionner les sacs du marché Paysan.

Contact : :Ginette au 06 71 57 66 08

gigi_hugues@live.fr

Mireille au 06 87 51 89 00

Tassel.saintescobille@gmail.com



A toutes les personnes qui souhaitent participer à la
préparation et à l'organisation de Pays'en fête

Réunion d'organisation Générale
Vendredi 2 Septembre 2022
Salle communale – 20h30

Revue du Programme et de l'organisation
Répartition, attribution des rôles et activités de
chacun

« Nous avons besoin de bras et de bonne volonté »
Galopin Valérie 0674725704

A VOS COSTUMES

Nous invitons
les participants
les visiteurs



le 11 Septembre à venir
habillés en :

Paysans(es),
Gentilshommes
Dames du Second empire



**Vous avez des assiettes
creuses et cuillères
dépareillées !**

Au fond du placard !

Et vous êtes prêts à vous en
séparer !

Nous recherchons 250 assiettes creuses
et cuillères à soupe afin de servir le Pot beauceron
du Dimanche 11 Septembre.

A déposer en Mairie

**CONCOURS « LA MEILLEURE TARTE AUX POMMES »**

Dans le cadre de la 3ème édition Pays'en fête, un concours gratuit de «la meilleure tarte aux pommes » est organisé, Le dimanche 11 septembre 2022.

A travers vos talents de pâtissier, Faites-nous déguster « LA MEILLEURE TARTE AUX POMMES » !

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Le concours de recette de la meilleure tarte aux pommes est ouvert à toute personne non professionnelle dans le domaine des métiers de bouche. Pour participer, l'inscription est obligatoire et gratuite. Les candidats devront avoir 18 ans à la date du concours.

ARTICLE 2 : Les candidats déposeront leur bulletin d'inscription à la mairie de Saint Escobille – 2 rue du Château ou par mail à galopin.valerievag@orange.fr avant le 5 Septembre 2022. 15 candidats maximum par ordre d'arrivée.

ARTICLE 3 : Les candidats devront déposer les tartes aux pommes, ainsi que leur recette, impérativement le dimanche 11 septembre 2022 sur le stand du concours, jusqu'à 15h00.

ARTICLE 4 : Le jury sera composé de 4 membres. Ces membres ne devront pas concourir ni leur famille proche. La dégustation débutera à 15h30

ARTICLE 5 : Les tartes aux pommes doivent être réalisées de manière artisanale, la fabrication de la pâte est vivement conseillée. Tout ingrédient est accepté dans la mesure où la pomme reste dominante. Le diamètre de la tarte devra mesurer entre 25 et 30cm. Les candidats déposeront leur recette en même temps que leur tarte.

ARTICLE 6 : Les tartes aux pommes seront notées sur 30 points :

1. Présentation générale (5pts)
2. Goût et saveur (12 pts)
3. Cuisson (5pts)
4. Originalité et créativité (8pts)



L'évaluation et le classement seront effectués en public et selon les grilles de cotation fournies par l'organisation.

ARTICLE 7 : les parts restantes seront vendues au profit des fonds pour la restauration de l'église.

ARTICLE 8 : les 3 premiers classés meilleures tartes aux pommes recevront un prix.

ARTICLE 10 : Réserve et Clause de protection

L'organisateur se réserve le droit en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement, et en dernier ressort, toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement de ce présent concours. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement quelconque, les engagements résultant du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou partie tenus.

ARTICLE 11 : Publication des résultats

Les participants autorisent la Commune de Saint Escobille à publier la liste des gagnants dans tout article de presse faisant la promotion de l'événement, le bulletin communal, site Internet de la Commune, et leurs réseaux sociaux.

ARTICLE 12 : DROIT D'ACCÈS DE RETRAIT ET DE RECTIFICATION

Loi du 06.01.1978 : droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès de galopin.valerievag@orange.fr



Chers Voisins Vigilants et Solidaires,

Vous êtes de plus en plus nombreux dans notre communauté, et sommes satisfaits que ce réseau vous permette d'alerter et d'échanger des services, voici pour rappel la **Charte** auquel vous vous engagez :



1 -J'appelle le 17 en cas d'urgence, les alertes ne viennent qu'en complément.

2 - Mes alertes ne doivent pas comporter d'opinions personnelles notamment envers la mairie ou les forces de l'ordre ni être utilisées à des fins politiques.

3- Mon signalement doit être le plus précis possible (description physique, plaque d'immatriculation , ...).

4 - Pour un animal perdu, des remerciements, une petite annonce ou pour converser avec mes voisins j'utilise la gazette ou la messagerie ... mais pas l'alerte !

5 - Je soigne mon langage, je m'exprime dans un français clair.

<https://www.voisinsvigilants.org/charte>

Mieux Vivre ensemble

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Et ils sont tenu de ramasser immédiatement les déjections canines de leurs animaux situées sur le domaine public communal.

Tout conducteur de véhicule :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la commune de SAINT ESCOBILLE et ses hameaux est limitée à 30km / heure, applicable de part les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération présents sur le bourg et ses hameaux.

Sur la RD 838, la vitesse est limitée à 70 km/h.

Extraits arrêtés municipaux en vigueur

<http://www.saintescobille.fr/fr/information/arretes-municipaux>



Les bacs, couvercles fermés, doivent être sortis le jour de la collecte au plus tard à 11h, et rentrés le jour même après la collecte.

Les bacs ne doivent pas rester en permanence sur la voie publique.

Pour la déchetterie : privilégier les sites de Dourdan ou Etampes et ne plus se rendre sur le site d'Angerville.

<http://www.siredom.com/vos-dechets-au-quotidien>

France Alzheimer Essonne

Recherche des Benevoles

Pour participer aux actions de soutien et d'accompagnement effectuées par l'Association auprès des Aidants et des Aidés.



GROUPE DE PAROLE
CAFÉ MÉMOIRE
FORMATION DES AIDANTS
ATELIER DE RELAXATION
ATELIER DE STIMULATION COGNITIVE
ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

Être bénévole, ça vous dit ?
Contactez-nous : 01 60 88 20 07 ou
secretariat@alzheimeressonne.fr



Des téléconsultations médicales, à domicile, ou au cabinet, sont maintenant disponibles auprès des infirmières de SAINVILLE

- Médecin générale
- Cardiologie
- Dermatologie

Pour prendre rendez-vous
06.99.72.95.51
<https://www.healphi.fr/sainville/>



Que faire au jardin en mai ?

Le jardinier ne fait pas « ce qu'il lui plaît » : ce n'est pas encore l'été et il faut prendre certaines précautions. On peut semer quasiment les légumes et toutes les fleurs annuelles (mais pas les vivaces pour lesquelles on attend Juillet) quand les saintes glaces (11,12 et 13) sont passées. Pour le repiquage des tomates et les semis de haricots, on attendra la fin du mois. On taille les arbustes à floraison printanière (forsythia, jasmin) et on arrache les bulbes mais pas avant que les tiges soient jaunies. Si le temps est humide surveillez les attaques de limaces que l'on repoussera avec un mélange de sable, de marc de café et de coquilles d'œufs brisées. Fortifiez vos plantes avec du purins végétaux (ortie)



TOUS LES MERCREDIS à SAINT ESCO !

L'Épicerie ambulante « chez Titi »

vous accueille le matin de 9h à 13h, place de l'église !
Vente de fruits, légumes, produits locaux – Régionaux



Pizzas artisanales au feu de bois,

Pâte fraîche et produits frais
Mercredi Saint Escobille
de 18h-21h

Commandez et réserver au
06.36.41.02.20



Ferme de Guillerville Les frères d'arme

2 ter rue de la mare

Produits fermiers : farines (blé, orge, avoine, sorgho, lentilles, pois chiches et pois jaune), Safran, huile de tournesol

Location de Salle : événements, réceptions et séminaires(Capacité 100 p)

Pour vos commandes,
Eudes Coutté
Thibault Coutté

lesfreresdarmes@outlook.com
06 76 94 53 23



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



Horaires
Bureau de vote
Mairie
Saint-Escobille
8h – 20h

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

2 rue du Château
91 410 Saint-Escobille



Téléphone : 01 64 95 52 62
Courriel : mairieescobille@wanadoo.fr

Monsieur le Maire ,Yves VILLATE,
reçoit sur rendez-vous

Secrétaire, Estelle GARNIER

Heures d'ouvertures au public :
lundi de 8h30 à 12h00
mardi de 13h30 à 17h00
jeudi de 13h30 à 18h00
vendredi de 8h30 à 12h00
samedi de 9h00 à 12h00



CARNET

Naissances

Garance Alexandra Aurélie MINIER
née à Etampes le 21 janvier 2022

Léo Jaimie RAYNAUD né à Antony le 23 avril 2022

Mariages

Simon MAERO avec Viviane GRAPPY le 17 avril 2022.

Décès

Roger Gaston CHEDEVILLE le 31 Janvier à Etampes



BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la **bibliothèque municipale**
vous accueillent en face de la mairie de Saint-Escobille.

<http://opac-x.bibliothequesaintescobille.biblix.net/>

Permanences

Lundi de 16h à 18h

Mercredi de 14h00 à 16h00

Samedi de 10h à 12h

Fermeture pendant les vacances scolaires



AGENDA



Cérémonie Commémorative

8 Mai – 11h30

Concert JAZZ –SEHP

15 Mai – 16h

CuizBar

3 Juin



Feu de la Saint Jean –SELS

Brocante

18 Juin

Kermesse des écoles AMPS

25 Juin

CuizBar

1er Juillet

Feu d'artifice

14 Juillet

Pays'en fête 3^{ème} Edition

11 Septembre 2022

Le Municipalité et l'Union Nationale des combattants de
notre Secteur, les sapeurs pompiers
Vous invite à la cérémonie commémorative
du 08 Mai 1945

Le Dimanche 08 Mai 2022 à 11h30

Devant le Monument aux Morts à Saint-Escobille

A l'issue de la cérémonie,

La municipalité offrira le pot de l'amitié à la salle
communale

Comptant sur votre présence,
Avec mes sentiments les meilleurs,
Le MAIRE, Yves VILLATE



MESSE



Calendrier des Messes :

<https://www.dourdan.catholique.fr/infos-messes/>

Secteur Saint Matthieu

Saint-Escobille 2^{ème} Dimanche du mois à 11h00

Secrétariat Secteur Pastoral Dourdan

Centre pastoral Marie Poussepin

3, Place du Général De Gaulle.

91410 DOURDAN

01 64 59 71 41

secretaire@dourdan.catholique.fr

Accueil, Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi, de 9h00
à 11h00 ou sur rendez-vous.



Pays'en fête

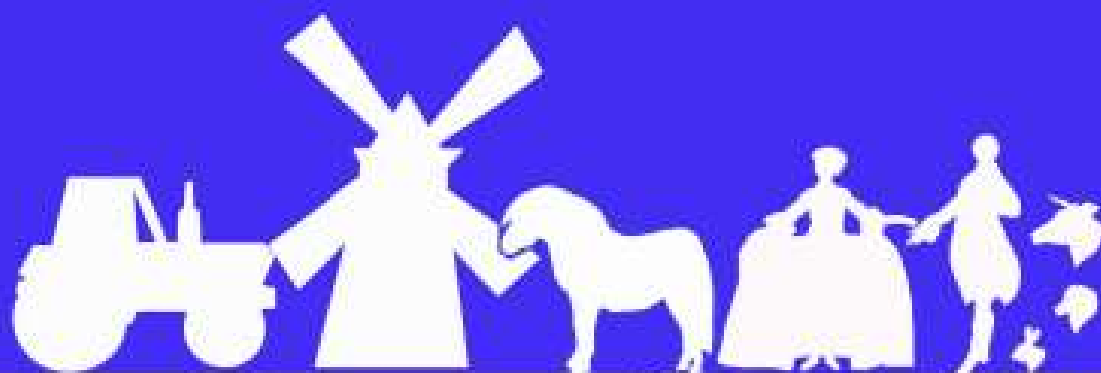
POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

JOURNÉE PAYSANNE

La Saint Denis



Saint -Escobille



MARCHÉ - ANIMATIONS - DÉMONSTRATIONS

11 SEPTEMBRE 2022

10h - 18h